# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 4 AVRIL.


## OFFICIEL.

### Ticket Démocrate Conservateur Régulier.

**Pour Officiers d'Etat:**

Pour Gouverneur, SAMUEL DOUGLAS McENERY, de Ouachita.
Pour Lieutenant-Gouverneur, CLAY KNOBLOCH, de Lafourche.
Pour Trésorier, E. A. BURKE, d'Orléans.
Pour Avocat-Général, M. J. CUNNINGHAM, de Natchitoches.
Pour Secrétaire d'Etat, OSCAR ARROYO, de Plaquemines.
Pour Auditeur, O. B. STEELE, de Union.
Pour Surintendant de l'Education Publique, WARREN EASTON, d'Orléans.

**Pour Sénateurs:**

Premier District, E. H. Farrar, A. Estopinal.
Second District, Anatole A. Ker, Lawrence O'Donnell.
Troisième District, George H. Braughn.
Quatrième District, Jno. C. Davey, Jr.
Cinquième District, Simeon Toby.
Sixième District, Gustave A. Breaux, S. S. Carlisle.

**Pour Représentants:**

Premier District Représentatif, Premier Ward—Bernard C. Shields.
Second District Représentatif, Second Ward—E. S Whitaker, J. D. Farrell.
Troisième District Représentatif, Troisième Ward—W E. O'Donnell, B. Armbruster, Wm I. Bulger.
Quatrième District Représentatif, Quatrième Ward—Jno. J Fitzpatrick.
Cinquième District Représentatif, Cinquième Ward—James Darier, L. M. Gex.
Sixième District Représentatif, Sixième Ward—Charles E Kennedy.
Septième District Représentatif, Septième Ward—John A. Letten, Thos. H. Lareque.
Huitième District Représentatif, Huitième Ward—Miles Riordan.
Neuvième District Représentatif, Neuvième Ward—F. Dudenhefer.
Dixième District Représentatif, Dixième Ward—Thos J. Bath, Wm H. Rooney.
Onzième District Représentatif, Onzième Ward—R. N. Ogden, T. C. Murphy.
Douzième District Représentatif, Douzième Ward—W. R. Greathouse.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième Wards—R. H. Downing.
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième Wards—Fred Deibel.
Quinzième District Représentatif, Quinzième Ward—N. Trépagnier.

**Pour Officiers de Paroisse:**

Pour Shérif Civil, THOMAS DUFFY.
Pour Shérif Criminel, CHARLES A. BUTLER.
Pour Greffier de la Cour Civile de District, WM J. McGEEHAN.
Pour Greffier de la Cour Criminelle de District, JAMES BARRY.
Pour Annotateur des Aliénations, JOSEPH BATT.
Pour Recorder des Hypothèques, JOHN J. O'BRIEN.
Pour Avocat de District, LIONEL ADAMS.
Pour Coroner, Dr JAMES F. FINNEY.

**Pour Officiers de Ville:**

Pour Maire, J. V. GUILLOTTE.
Pour Trésorier, I. W. PATTON.
Pour Contrôleur, JOS. M. HARDY.
Pour Commissaire des Travaux Publics, JOHN FITZPATRICK.
Pour Commissaire de Police et des Edifices Publics, PATRICK MEALEY.
Pour Recorder du Premier District, ROBERT C. DAVAY.
Pour Recorder du Deuxième District, THOMAS J. FORD.
Pour Recorder du Troisième District, A. P. KELLY.
Pour Recorder du Quatrième District, T. J. MOONEY.
Pour Juge de la Première Cour de Cité, THOMAS B. ROZIER.
Pour Juge de la Deuxième Cour de Cité, WM. VOORHIES.
Pour Juge de la Troisième Cour de Cité, WM H. HOLMES.
Pour Juge de la Quatrième Cour de Cité, CHARLES G. OGDEN.
Pour Greffier de la Première Cour de Cité, JOHN T. FITZGERALD.
Pour Greffier de la Deuxième Cour de Cité, N. V. VINET.
Pour Greffier de la Troisième Cour de Cité, WM SARAZIN.
Pour Greffier de la Quatrième Cour de Cité, KENNER SCRATCHLEY.
Pour Constable de la Première Cour de Cité, P. A. LOOBY.
Pour Constable de la Deuxième Cour de Cité, ALFRED BARNES.
Pour Constable de la Troisième Cour de Cité, R. P. THOMAS.
Pour Constable de la Quatrième Cour de Cité, FRANK CARAMBAT.

**Pour Membres du Conseil de Ville:**

Premier District Représentatif, Premier Ward—Patrick Mullen.
Deuxième District Représentatif, Deuxième Ward—Hy. Lehman, Ed. Burke.
Troisième District Représentatif, Troisième Ward—Wm H. Moon, Hugh McManus, George H. Lord.
Quatrième District Représentatif, Quatrième Ward—B. G. Barton.
Cinquième District Représentatif, Cinquième Ward—A. Patorno, Henry Albert.
Sixième District Représentatif, Sixième Ward Joseph Garidel.
Septième District Représentatif, Septième Ward—A. D Saucier, Edw. S Maunsell.
Huitième District Représentatif, Huitième Ward—Michael Carroll.
Neuvième District Représentatif, Neuvième Ward—Harry C Miller, G Devron.
Dixième District Représentatif, Dixième Ward—J. Romer, Bartholomew Moran.
Onzième District Représentatif, Onzième Ward—Peter Kaiser, Douglas M. Kilpatrick.
Douzième District Représentatif, Douzième Ward—A. C. Winn.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième Wards—J. P. Stoulig.
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dixième Wards—Louis Zeller.
Quinzième District Représentatif, Quinzième Ward—Emile Bauman.
Pour Membre du Conseil, Premier District Municipal, 1er, 2me et 3me Wards—E. L. Israel.
Pour Membre du Conseil, Deuxième District Municipal, 4me, 5me et 6me Wards—A. Prados, Jr.
Pour Membre du Conseil, Troisième District Municipal, 7me. 8me et 9e Wards—Thos H. Ryan.
Pour Membre du Conseil, Quatrième District Municipal, 10me et 11me Wards—John F. McCabe.
Pour Membre du Conseil, Cinquième District Municipal, 15me Ward—Nicolas Amann.
Pour Membre du Conseil, Sixième District Municipal, 12me, 13me et 14me Wards—Thos. Carey.
Pour Membre du Conseil, Septième District Municipal, 16me et 17me Wards—Hy. Hennhert.

BERNARD C. SHIELDS, Président du Comité de Paroisse.
JAC. VOLRATH, Secrétaire. 30mars—


## Dentistes

### C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

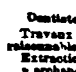

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

### G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL........150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 sept—

Mme HONORE, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix raisonnables avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1 an

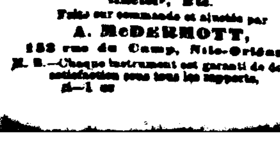

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
152 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports. 8—1 an


# AVIS D'ELECTION.

BUREAU DU SHERIF CIVIL DE LA Paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 18 février 1884, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'Avril 1884, savoir:

## Le Mardi, 22 Avril, A.D. 1884.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir:

1° **Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane** pour représenter les districts sénatoriaux ci-après désignés et représentatifs de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir:

**Sénateurs.**

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards d'Orléans et des paroisses St Bernard et Plaquemines.
Deux Sénateurs du Second District Sénatorial, composé du Quatrième du Cinquième, du Sixième et du Septième wards d'Orléans.
Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward d'Orléans.
Un Sénateur du Quatrième District sénatorial, composé du Second et du Quinzième ward (rive droite), d'Orléans.
Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième ward d'Orléans.
Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial, composé du Onzième, du Douzième, du Treizième, du Quatorzième, du Seizième et du Dix-septième ward d'Orléans.

**Représentants.**

Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.
Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.
Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.
Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.
Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.
Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.
Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.
Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.
Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.
Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.
Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.
Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.
Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.
Quatorzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième wards—Un Représentant.
Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° **Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes Publics et un Surintendant de l'Education Publique**, tous pour le terme de quatre années.

3° Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, **un Avocat de District** pour la paroisse d'Orléans, **un Juge, un Greffier et un Constable** pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, **un Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier pour la Cour Criminelle de District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Enrégistreur des Transferts de Propriétés et un Annotateur des Hypothèques**, tous pour le terme de quatre années.

4. Et, attendu que l'Assemblée Générale, à sa dernière session régulière tenue en 1882, a adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de cet Etat, lesquels, en vertu des dispositions de l'article 256 de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Attendu que ces amendements ont été indiqués clairement et pleinement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat, conformément aux dispositions du susdit article de la Constitution à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Recueillir le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit:

**En vertu de la loi No 76 de la session régulière de 1882.**

Premier amendement proposé—"Pour amendement à l'ordonnance relative à la dette de l'Etat" ou "Contre amendement relatif à la dette de l'Etat".

**En vertu de la résolution conjointe No 113 de la session régulière de 1882.**

Second amendement proposé—"Pour amender l'article 146 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans," ou "Contre l'amendement à l'article 146 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans."

**En vertu de la résolution conjointe No 125 de la session régulière de 1882.**

Troisième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 81 relatif à la juridiction de la Cour Suprême," ou "Contre amendement à l'article 81 relatif à la juridiction de la Cour Suprême."

Quatrième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel", ou "Contre amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel."

Cinquième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord" ou "Contre amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord."

Sixième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 128, relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 128, relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans."

Septième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 135, relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 135 relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans."

Huitième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans."

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

## Mardi, 22 avril, A. D. 1884,

(c'est-à-dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures de l'après-midi, dans la ville de la Nlle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la ville de la Nlle-Orléans, pour élire tous les officiers ci-dessus mentionnés, et pour recueillir les votes des électeurs de la dite ville et paroisse sur les amendements ci-dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, et sont plus complètement énumérés dans la proclamation officielle qu'en a faite le secrétaire d'Etat et qui ont été dûment promulgués, ainsi que l'ordonne la Constitution.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mars—au 22 avril


# Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

**Toux persistante guérie.**

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

**Croup—Ecoutez une Mère.**

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grande joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

**Bronchites.**

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.


## Avis. AUX CAPITALISTES, $100,000.

Bons, première hypothèque, de la Compagnie du chemin de fer "Crescent City," échéant pour $25,000 chaque en 10, 12, 14 et 16 ans. Intérêt 6 pour cent, payable semestriellement, en Mai et en Novembre.
A vendre par la NEW ORLEANS NATIONAL BANK
3mars—1m 54 rue du Camp.


## SPECTACLES BALS. &c

### ACADEMIE DE MUSIQUE DE SIDWELL.
Engagement de
CHARLOTTE THOMPSON
Commençant Dimanche soir, 30 mars 1884.
Matinées, Samedi et Mercredi.
Dimanche soir, Mercredi Matinée et Samedi soir, EAST LYNNE.
Lundi soir et Samedi Matinée, JANE EYRE.
Mardi et Samedi soirs, MISS MULTON.
Mercredi et Vendredi soirs NELL GWYNNE,
Dimanche, 6 avril, le grand drame spectacle, THE SEA OF ICE.
CHARLOTTE THOMPSON comme OGARITA.
30 mars—

### ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Offrent leur vaste fonds de
Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des
TAPIS
Trois-plis "Ingrain"
A des prix très réduits.
La maison reçoit maintenant de fraîches importations de
NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.
26oct83—1an dim.mar.jeu

### JOLIES MODES.
Mme C. SAMSON
150, RUE DU CANAL, 150.
Le premier SALON DE MODES de la ville.
Le plus vaste assortiment des dernières modes. Prix réduits.
16déc—

### PHARMACIE ANGELL.
Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.
153 et 155 rue Julia.
25— 1an

### GEORGES SOULIÉ,
SCULPTEUR-DÉCORATEUR,
Fournisseur des Sociétés Mystiques de la N. O.
OFFRE ses services à tous les exposants qui désireraient des Attributs, Emblèmes, Statues, Animaux, Ecussons, Armoiries, etc., etc., soit en papier mâché (carton-pierre) plâtre.
Atelier, rue Colysée entre Valmont et Léontine Office, Exchange Alley, No 38, de 9 heures à 3 heures. 4mars—1 an

### INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
LES cours de Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand à l'Institut. 17 août—

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1876

### BASILE BARES.
No 84 - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Breveté pour la ... dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues pas conditions très avantageuses.
18 nov—

### V. WEHRMANN
136.......Rue Royale.......136
Entre Toulouse et St-Pierre.
MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIÉTÉ, JOUETS D'ENFANTS.
Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.
Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.
Eventails pour tous genres de machines à coudre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.
V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de toutes genres de Machines à coudre.
Fabrication de pièces sur commande.
Toutes les réparations sont garanties.
Plaquage en fer de formes pour cordonniers.
Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale
5 —1an

### Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis

### LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

### RESTAURANT PIZZINI,
182 RUE DU CANAL,
(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)
NOUVELLE-ORLEANS.
La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.
MATHIEU & P. PIZZINI,
PROPRIETAIRES.
Téléphone dans la maison
21 oct—1an

### "STERLING SILVER"
—A—

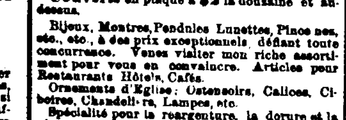


Couverts de Table, Demi-Couverts pour enfants.
Rouleaux de Serviettes à $1.50 pièce
Lunettes en or à 14 karats, à $6.
Couverts en plaqué à $2 la douzaine et au-dessus.
Bijoux, Montres, Pendules, Lunettes, Pince nez, etc., etc., à des prix exceptionnels, défiant toute concurrence. Venez visiter mon riche assortiment pour vous en convaincre. Articles pour Restaurants Hôtels, Cafés.
Ornements d'Eglise: Ostensoirs, Calices, Ciboires, Chandeliers, Lampes, etc.
Spécialité pour la reargenture, la dorure et la réparation des montres et bijoux. Pose et change de verres de lunettes et pince-nez.
EGALEMENT—Argenterie, Vaisselle, Linge de table, en location—pour soirées, bals, dîners, mariages, etc.
AU COIN DE LA RUE CONTI ET CHARTRES
—CHEZ—
C. ROUYER.
16 dé—D MaV—6m

### AUX PLANTEURS SUCRIERS
MATERIAUX DE SEELE OHIO ELM POUR
Barils à Sucre.
Les meilleurs et les meilleur marché faits. Nous défions la concurrence. N'achetez pas ailleurs avant d'être venus chez nous.
Gypsum ou Plâtre de Terre,
Phosphate Floats et Farine de Coton
Mate préparés pour le mélange selon notre formule, faisant
l'Engrais le meilleur et le meilleur marché
connu pour les
Terres à Sucre et à Coton.
Les plus forts rendements de sucre qui se soient jamais vus sur le Tèche l'an dernier, ont été où la terre avait été enrichie par cet engrais.
Le tout à vendre à des prix minimum par
JOHN T. MOORE Jr. & CIE.
37, 39 et 41 rue Tchoupitoulas,
5fév—3m D Mar J Nouvelle-Orléans.

LES personnes allant à New York, trouveront de jolis appartements meublés avec tous le confort désirable dans une famille française—chambres seules. On donnera le déjeuner si on le désire. Location centrale. Mme A. Viel, No 330 Est 15me rue, en face du parc Stuyvesant, et No 65 Est 12me rue, près Broadway.
15mars—1m D Mer

## Spectacles. Bals, &c

### PAVILLON FARANTA,
Coin des rues Bourbon et Orléans.
Le plus beau Spectacle à Dix Sous qui ait jamais été vu à la Nouvelle-Orléans!
Comédie, Drame, Variétés.
Nouveau Programme! Nouveaux Acteurs! Tout est nouveau! Représentations tous les soirs!
Début de Mlle HATTIE ADAMS, la Reine des Kakoo Clubs.
Début de M. FRANK VENNETTA, le Sénateur Noir.
Réengagement des anciens favoris, CLIFFORD ET SKELLY, et LARRY DOOLY.
Aussi, sera représenté pour la première fois à ce théâtre, le grand drame de W. M. PAUL,
THE PHANTOM AVENGER,
Joué par la Troupe Dramatique de W. M. Paul, avec une excellente distribution des rôles.
ENTREE...........10 SOUS
Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.
27 mars—

### Musée de 10 sous.
SALLE GRUNEWALD,
Ouvert jour et nuit de 11 heures A. M. à 5:30 heures P. M. et de 6:30 à 10 heures P. M.
Entrée...........10 sous seulement.
Nouveaux et puissants attraits.
PROF. A. W. SAWYER,
Le plus grand de tous dans ses grands soli de musique sur le
COPOPHONE.
CAPT. DECOURRA, Tattooed Man, du cou aux pieds avec des pointes d'aiguilles.
BOWNEY l'Albinos musical qui imite tous les oiseaux et les animaux.
BABY BELL, l'Enfant Artiste, musicienne douée.
WISTLER et O'BRIEN, les fameux artistes spécialistes, et nombre d'autres attraits.
9 mars—

**ADMISSION GRATUITE!**
La Grande
EXHIBITION ORIENTALE!
Ouverte tous les jours de 10 A. M. à 10 P. M.
126..........RUE DU CANAL..........126
(Bâtisse Jamison.)

**ADMISSION GRATUITE!**
Grande réduction dans les prix!
VENTE POUR FAIRE UNE LIQUIDATION
La vente continuera jusqu'au 11 d'avril.

**ADMISSION GRATUITE:**
Grande réduction dans les prix!
VENTE POUR FAIRE UNE LIQUIDATION!
La vente continuera jusqu'au 11 d'avril.

**ADMISSION GRATUITE!**
25mars—

### Musée de Dix Sous Cité du Croissant.
Ouvert tous les jours, de 11 heures A. M. à 10 heures P. M.
Curiosités nouvelles et Concert toutes les semaines.
Entrée: 10 sous; accès à toutes les parties de la salle. 14 mars—1m

### NOUVEAU JOCKEY CLUB
DE LA
LOUISIANE,
COURSES D'HIVER.

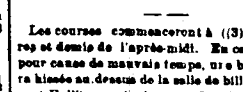

Le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI,
De chaque semaine jusqu'au 1er avril 1884.

Les courses commenceront à (3) trois heures et demie de l'après-midi. En cas de renvoi pour cause de mauvais temps, une bande ... sera hissée au-dessus de la salle de billards "Crescent Hall", au coin des rues Canal et St Charles.
Insignes d'un jour, dites "quarter stretch" $1 50
Entrée à la grande tribune.............1 00
Billet de dames...........50
Entrée au champ de courses, par toutes les portes.............50
Aucune dame ne sera admise à la grande tribune sans être accompagnée d'un monsieur.
Les insignes dits "Quarter Stretch" donneront aux porteurs accès à toutes les parties de la piste et du champ.
Les billets d'entrée à la tribune ne donnent pas droit aux mêmes privilèges que les "Quarter-Stretch".
Les membres ont droit à l'entrée gratuite des dames qu'ils accompagneront.
Il est positivement interdit de fumer sur la tribune des dames.
Tous les véhicules entreront par la porte du chemin de Gentilly.
Les chars du chemin de fer "City" et "Orleans" s'arrêteront aux Fair Grounds même et déposeront leurs passagers derrière la grande tribune, à la toucher.
R. W. Simmons, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
27 déc—


## Compagnie d'Assurances des POMPIERS
De la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 33 rue du Camp.

### Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues pour des risques d'incendie | | $159,570 89 |
| Primes reçues pour des risques de rivières | | 23,970 89 |
| Primes reçues pour des risques maritimes | | 4,161 96 |
| Total de primes reçues | | $187,703 74 |
| Moins— | | |
| Pertes par l'incendie | $56,600 60 | |
| Pertes sur les rivières | 7,234 90 | |
| Pertes sur les mers | 849 60 | |
| Réfaction | 25,555 64 | |
| Réassurances | 15,489 60 | |
| Primes remboursées | 14,621 41 | |
| Licenses et taxes | 6,040 34 | |
| Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt | 20,757 35 | 147,149 44 |
| Profits | | $40,554 30 |

La compagnie a l'actif suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Billets du capital-actions | $11,686 22 | |
| Comptant en banque et en caisse | 127,945 61 | |
| Prêts sur collatéraux et hypothèques | 164,967 03 | |
| Billets à recevoir | 18,361 56 | |
| Installations, meubles de bureaux | 4,314 90 | |
| Primes en voie de perception | 36,178 57 | $363,453 89 |
| Passif: | | |
| Capital actions | $150,000 00 | |
| Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus | 190,825 15 | |
| Pertes non-ajustées | 3,870 57 | |
| Intérêt, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions | 23,758 17 | $363,453 89 |

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS, 16 jan. 1884.
A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc. 1883, à savoir:
DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.
CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.
VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

**Directeurs.**

| | |
|---|---|
| Jacob Alexander, | C. Taylor Gauche, |
| A. A. Maginnis, | Léon Bertoli, |
| Chas Hemard, | T. Prudhomme, |
| R. H. Bierhorst, | Alf. H. Isaacson, |
| C. Spori, | Peter Blaise, |
| Phil. Beck, | A. H. Sieward, |
| P. Egan, | I. N. Marks, |
| Otto Thomas, | John Fitzpatrick, |
| Wash Marks. | Geo. W. Sere. |

**Succession de Louis Marks.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,042 Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Marks, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29mars—29 avril 3 6


## L.S.L.

# Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d ne un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
# Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
## A $5 00
CLASSE C,
DE LA COMPAGNIE DE
## LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—
MARDI, 8 AVRIL 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE

## GROS LOT
## $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000 | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000 | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000 | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000 | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000 | 10,000 |
| 20 Lots de | 500 | 10,000 |
| 100 Lots de | 200 | 20,000 |
| 300 Lots de | 100 | 30,000 |
| 500 Lots de | 50 | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25 | 25,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit | 6,750 |
| 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit | 4,500 |
| 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit | 2,250 |
| 1,967 Lots montant à | $265,500 |

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

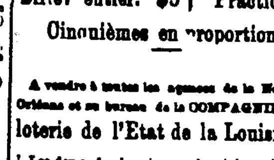

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à la
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.,


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

**Henry H. Marten vs. Benj. G. Marten.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères, à l'endroit ci-dessous désigné, LUNDI, 14 avril 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Le tout et principalement le contenu et les installations du magasin de chapeaux, situé au No 199 rue Canal, et tous les droits et crédits du défendeur dans les affaires du dit magasin, ensemble avec le bail et le droit d'occupation des dits lieux, incluant tout loyer dû ou qui deviendra dû des sous-locataires qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4avril—4 8 12 13

**La Banque Nationale de la Louisiane vs. La Louisiana Drainage and Paving Company.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,654—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 26 avril 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et les dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Faubourg St Joseph, ensemble avec tous les droits d'atterrissement ou accroissement de la batture qui y appartiennent, mesurant deux cent soixante-dix-huit pieds de face au fleuve Mississipi; puis, s'étendant en profondeur à la rue Water sur laquelle elle a une façade de deux cent soixante-huit pieds et ...; étant borné sur sa ligne supérieure par la rue Général Taylor, sur laquelle elle mesure six cent quatre-vingt-deux pieds de profondeur de la rue Water jusqu'à la ligne des eaux basses du fleuve Mississipi, en juillet 1881, et sur la ligne du bas est la continuation d'une ligne passant dans le centre de la rue Peniston, de la rue Water au fleuve Mississipi, par laquelle ligne il mesure six cent quarante et un pieds et deux pouces de profondeur de la rue Water au fleuve Mississipi. Le tout conformément à un plan ou un certificat de voyer, fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 30 juillet 1881, annexé à un acte de vente de Raymond Pocheiu aux défendeurs dans cette affaire, passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 2 août 1881.

2° Ensemble avec les propriétés et effets ci-après décrits, placés sur la portion de terre ci-dessus mentionnée ou dans le voisinage du dit terrain:
Une maison en bois à deux étages, 60x40.
Une machine à vapeur H. P., avec chaudière et accessoires (one H. P. steam engine with steam drum and connections)
Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine.)
Une machine à vapeur H. P. (one H. P. steam engine.)
Une pompe à vapeur (one steam pump.)
Deux chaudières, 28x40.
Un hangar couvert en bardeaux, 30x120.
Un tramway, 600 pieds de long, à double voie, rails T (one tramway 600 feet long, with double track.)
Deux fourneaux à fondre, en fer, d'une capacité de 1800 livres.
Une "stone heater" malléable en fer 6 pieds de diamètre et 16 pieds de long (one stone heater, malleable iron, 6 feet diameter by 16 feet long.
Un "mixer" en fer batis, 2x24 avec arbre de couche et lames en fer (one wrought iron mixer 2x24 with iron shaft and blades)
Un récipient à huile en fer (tank) (one iron oil tank with steam connections)
Une presse en fer pour fabriquer des blocs.
Une presse en fer pour fabriquer des tuiles.
Deux "Cast Iron Carriers", portes en fonte.
Une machine à écraser les pierres.
Un élévateur en bon état.
Quatre cheminées en fer (Iron Smoke Stacks).
Deux cent vingt cinq mille livres de blocs d'asphalte.
Trois cent cinquante tonnes d'asphalte.
Deux mille cent tonnes de chaux en pierre Lime Stone Rock)
Quatorze barils huile, résidu.
3½ barils huile de graisse
1½ baril huile Noire (Black Oil).
1½ baril huile pour cylindre.
Six pelles (Scoop Shovels).
Deux pelles à longues manches.
Deux pelles à manches courtes.
Deux bêches (Spades) à manches courtes.
Cinq "Pick Axes" (pics).
Un rateau (Rake) à manche en bois.
Un rateau (Rake) à manche en fer.
Une fourche à charbon (Coal Fork).
Un "Belt Clamp"
Deux câbles (seines).
Un "Steel Square".
Un étau de forgeron.
Deux ciseaux à froid.
Quatre tarrières.
Un "pitching tool"
Deux "crusher pins," pilons.
Deux "belt punchers," emporte pièces de bande.
Un "pipe tongs" pince à tuyaux.
Deux gros marteaux (sledge hammers)
Une clef pour dévisser (screw wrench)
Quatre clefs à écrous (monkey wrenches)
Deux "press wrenches"
Un "boring starter", débondoir.
Deux casse-têtes.
Deux villebrequins (augers.)
Un "pipe cutter"
Un marteau et coin (stock and die)
Un grattoir de chaudière.
Trois scies (hand saws.)
Un niveau à esprit (spirit level.)
Un tourne-vis
Un foret pour engrenage (ratchet drill.)
Un tire et bitte (brace and bit.)
Cinq batteries (rammers)
Neuf cannettes à huile.
Onze lampes et lanternes.
Deux blocs et poulies (block and tackle)
Une brosse à nettoyer les tuyaux (flue Brush.)
Deux épées à feu (fire bars.)
Deux grillages de la coste à feu (slice bars.)
Un rateau à feu (fire rake.)
Une livre blanc de plomb.
Un paquet de lacets (lacing.)
Deux baquets à eau.
Une pompe en ferblanc.
Quatorze brouettes en chêne.
Trois brouettes.
Deux cars de tramway.
Six cents pieds de fil de fer,
Six cents pieds de corde
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 mars—23—1,8,15 22,26 avril

**Emile Bouny vs. Irène Rondeau, J. P. Rondeau et P. Jules Fassade in solido, Le même vs. les mêmes.**

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos. 3848 et 3849—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente aux enchères, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain îlet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Rickerville, Sixième District de cette ville et borné par les rues Levée, Jersey, Valmont et Léontine, désigné comme îlet numéro huit sur le vieux plan et numéro cent vingt-sept sur le nouveau plan. La dite portion de terre mesure deux cent huit pieds deux pouces et six lignes de face sur chacune des rues Levée et Jersey, trois cent cinquante quatre pieds six pouces de face sur chacune des rues Valmont et Léontine, composée des lots un à vingt-six conformément à un plan du dit faubourg.
Excepté les lots cinq et huit et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent qui mesurent, chacun, trente et un pieds trois pouces de face à la rue Levée ou (Tchoupitoulas) sur une profondeur de cent seize pieds six pouces entre lignes parallèles; laissant vingt-quatre lots qui restent saisis.
Acquis par John P. Rondeau, le 6 janvier 1881, enregistré au bureau des Aliénations dans le livre 115, folio 140.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec caution, bonne et solvable, portant intérêt pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. Le dit acquéreur aura à déduire de son enchère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émoluments du shérif et du greffier, s'élevant à environ cent cinquante piastres ($150). Et de plus les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété dont le montant n'est pas encore connu.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 mars—25—1, 8, 10 avril.

**Duncan Galbreath vs Edw J. Gay et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,435—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Valmont, Dryades, Dufossat et Nayades ou St Charles, anciennement faubourg Avart, paroisse Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro soixante-et-un ayant vingt-sept lots de terre, numéro un à vingt-sept inclusivement et mesurant deux cent quarante-trois pieds deux pouces six lignes de face à la rue Nayades ou St Charles, cinq cent vingt-sept pieds une pouce de face à la rue Dufossat, quatre cent vingt-cinq pieds de face à la rue Valmont et cent quatre-vingt trois pieds de face à la rue Dryades, le tout plus ou moins conformément à un plan de G. A. de Armas, en date du 7 mai 1859. Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent; étant la même propriété acquise par le feu Edward J Gay, Jr. de Edward S. Keep et als, conformément à un acte passé pardevant Wm J. Castell, notaire, le 14 septembre 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
22 mars—22,29—5,12,19,23 avril

**La Société Suisse de la Nouvelle-Orléans vs. George Fatzer et al.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 2,697—En vertu d'un writ de fieri facias contre Henry Jolliesaint, afreté sur bons de George Fatzer, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et l'Allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 29 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 269, borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et Union, mesurant trente pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de quatre-vingt dix pieds. Acquis le 29 juillet 1871, enregistré au Bureau des transferts, livre 99, folio 682.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme propriété de Henry Jolliesaint.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
29mars—29 avril 4 10 18 25 29

**Christian Steinel vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,229.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Christian Steinel et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Anthony Riedl, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29mars—29,3,6 avr

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR H. STERN & CO.

**Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.**

PAR H. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui Vendredi le 4 avril 1884, à 11 heures A.M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTE DE CONSTABLE.

**I. W. Petty vs M. et Mme Evans.**

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NLLE-Orléans, No 4885—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 16 avril 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Tous les droits, titres et intérêts de Wm Evans défendeur en cette affaire, et dans un certain jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans pour la somme de trois cent quarante-et-un 16/100 dollars avec intérêt légal, du 12 janvier 1883, et tous les frais; le dit jugement ayant été rendu en faveur du dit Wm Evans dans la Division A de la dite Cour Civile de District, le 9 avril 1883, dans l'affaire de Wm Evans vs Peter Keveny, et numéroté 7515 du dossier de la Cour Civile de District, pour payer et satisfaire le writ rendu dans cette affaire, pour la somme de $45 avec intérêt et les frais des procédures de la saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
3avril—3 10 16

**Francisco P. Martinez vs. Christopher M. Evans—No. 3907.**

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, 12 rue des Magasins, entre Canal et Commune, Premier District de cette ville, mercredi 9 avril 1884, à midi—
Un lot de meubles, de liqueurs et de marchandises, selon l'acceuil d'un acte d'inventaire en mon bureau. Saisi dans l'affaire susdite et susnumérotée.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
N. V. VINET, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
29mars—

**ETAT DE LA LOUISIANE.**
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Interdiction de Henry Spiro. No 7172. Division C.

ATTENDU qu'Amy Freud, résidant du comté de Wayne, Michigan, tutrice dûment qualifiée des mineurs Léontine Spiro et Max Spiro, a enregistré une pétition en cette cour demandant qu'en sa qualité susdite elle soit autorisée et permise de transférer hors de l'Etat de la Louisiane, la somme de $850 43, huit cent cinquante 43/100 piastres en espèces, appartenant à l'enfant mineure Léontine Spiro.
Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les trente jours de la première publication du présent avis les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JULES VIENNE, Député-Greffier.
29mars—29mars 5,12,19,26 av

### Avis aux créanciers.

**ETAT DE LA LOUISIANE.**
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Charles Heiler vs ses créanciers. No 10,877. Division B.

Ordre de Cour—
La cour considérant la pétition ici enregistrée, les tableaux ci-annexés et les affidavits, ordonne qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire Charles Heider ait lieu pardevant Paul Rausch, Esq. notaire, le 12me jour d'avril 1884 à 11 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et que Theo G Hunt, Esq. avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
9 mars—3fois 30

**ETAT DE LA LOUISIANE.**
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
H. Loubat, vs. Ses Créanciers. No 10,969.

ORDRE DE COUR—Que l'application du pétitionnaire ci-dessus soit enlinéée, et qu'il soit ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de comparaître devant John L. Lareache, notaire de cette ville, le 22me jour d'avril 1884, à 10 heures A M pour prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit et qu'en attendant toutes procédures judiciaires contre ses biens ou sa personne soient suspendues que ... Eq., soit désigné pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 mars 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Ordre de Cour—
Que Alphonse Philips, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
Jas D. RANKIN, Député-Greffier.
23mars—3 29—5 2 avril

**ETAT DE LA LOUISIANE.**
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Cardona et Cook vs. Leurs créanciers. No 10,820, Cour Civile de District.

ORDRE DE COUR—
Toutes les formalités requises par la loi, ayant été remplies, que la cession de la propriété faite par la raison sociale de Cardona & Cook, composée de Antonio Cardona Jr et Louis Cook, est acceptée au profit de leurs créanciers; et qu'une assemblée de leurs créanciers soit convoquée pardevant W. O. Hart, notaire, le 17 avril 1884, à 11 heures A. M. pour élire un syndic et s'entendre sur les conditions de la vente de la propriété cédée et voter pour ou contre la décharge du dit insolvable.
Et il est en outre ordonné, que Girault Farrar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle, que toutes procédures judiciaires contre les personnes et la propriété des insolvables soient suspendues.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Nlle-Orléans, 14 mars 1884.
Pour copie conforme
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier 15 mars—3f

**ETAT DE LA LOUISIANE.**
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
Shropshire & Co. vs. Leurs créanciers. No. 10,906.

Ordre de Cour—
Que la cession des propriétés des pétitionnaires soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers et que toutes procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient suspendues, qu'une assemblée des créanciers ait lieu le 15e jour d'avril 1884, pardevant Mark Breedon Jr, notaire, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et accepter ou refuser la dite cession, élire un syndic, et que Jos. B. Buckman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas D. RANKIN, Député-Greffier.
13mars 3f

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession d'Elizabeth Thomas.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,075—Division —. Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Thomas, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
4avril—4,8,13

**Succession de L. C. Shaw.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,011—Division A. Attendu que Mme Mary Niemann a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. C. Shaw, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
26 mars—26 30—4 avr

**Succession de G. S. Armant.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7981—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Victor Armant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
3avr—3 8 12

**Succession de Mme Vve Ellen V. Dowling.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,700—Division A—Attendu que Mme Jane E. Albert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme veuve Ellen V. Dowling, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
3 av—3,8,12

**Succession de Phillipp Meyer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9199—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de la raison sociale de Phillipp Meyer & Fils et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis Meyer, membre survivant de la dite raison sociale, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
28 mars—28—1,6 avril

**Successions de Adam Wingling Ravannack, et Eva Myers, son épouse.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,056—Division— Attendu que Adam Ravannack a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feu Adam Wingling Ravannack et sa femme Eva Myers, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 mars—30,3,8 avril

**Succession de E. Cahill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10 950 Division E—Attendu que Lawrence C. Murphy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu E. Cahill, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 mars—27,30,5 avril

## VENTES A L'ENCAN

### PAR JAS. P. GUINAULT

**Bijouterie, Meubles en acajou, batterie de cuisine, etc., etc.**

Succession de Marie Poison, veuve Théodore S Leveau.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 10,711.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu à 10 1/2 heures précises du matin, à la dernière résidence de la défunte, rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1884, et signé par l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—
Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant. 1av—1,6,12

**Bâtisse en briques à deux étages rue de la Douane, No 113, entre les rues Royale et Bourbon.**

No 7591.—Division D Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Succession de Madame Marguerite A. de Cabaret, Vicomtesse de Carny.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 26 avril 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1884—
La propriété foncière suivante appartenant à la susdite succession, savoir:
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Royale et Bourbon. Lequel lot de terre mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue de la Douane sur une première profondeur vers la rue Bourbon de 75 pieds 3 pouces, de là retraitant à angle droit 1 pied 7 pouces 5 lignes, de là sur une seconde profondeur de 37 pieds 2 pouces 5 lignes, 112 pieds 10 pouces 5 lignes sur la ligne opposée et 23 pieds 9 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre à l'usage d'un restaurant; au premier, balcon sur la façade deux salons avec portes à coulisses, vestibule et cabinet, au second, trois chambres, vestibule et deux cabinets.
Une bâtisse en briques, à deux étages attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée, cuisine et cinq chambres; aux étages supérieurs hangar ou briques, lieux d'aisance, cour dallée, etc., etc.
Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant 30 sept. 1885 à raison de $75 par mois.
Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage, transfert de la police d'assurance et la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat.
Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'achat.
Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur afin de garantir la vente.
23 mars—23,29,5,12,19,26 avril

**Vente pour effectuer un partage.**

Résidence élevée sur piliers sur la rue St Philippe, Nos 330 332 et 334.
Maison en bois rue St Louis No 465.
Terrain vacant rue Dumaine, entre Prieur et Roman.
Succession de M. et Madame Eugène Hacker.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8028.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles. En vertu d'un jugement de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A rendu le 25 janvier 1884 et signé le 30 janvier 1884.
Les propriétés suivantes savoir:
1° Un certain lot de terre désigné par le No 6 dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Johnson, Dumaine et Galvez dans le Second District de cette ville, mesurant 60 pieds de face à la rue St Philippe sur 157 pieds ... pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Johnson, 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne opposée à laquelle distance le dit lot ouvre à angle droit vers la rue Galvez de 3 pieds et de là sur une seconde profondeur de 28 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle avec la rue Galvez de manière que le susdit lot mesure 0 pieds de large sur la ligne du fond.
Aussi—Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit désigné par le No 5—mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, comprenant une résidence élevée sur des piliers de neuf pieds, couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade corridor au centre, six chambres et galerie sur le derrière. Une bâtisse attenant à la maison couverte en ardoises, ayant huit chambres avec galerie sur le côté. Une grande citerne, puits, lieux d'aisance écurie, poulailler, cour carrelée, jardin avec arbres fruitiers, orangers, &c., &c.
2° Un lot de terre situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Dorgenois, Rocheblave et la Promenade Carondelet désigné par le No 3—mesurant 44 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis 22 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 42 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Dorgenois et 61 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne opposée. Ensemble une maison en bois ayant deux chambres deux cabinets et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc. etc.
3° Un certain vacant situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Prieur, mesurant mesure américaine, 24 pieds de face à la rue Dumaine sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le tout d'après les plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Les acquéreurs assumeront toutes les taxes qui peuvent être dues en sus du prix de vente et le montant des taxes sur chaque propriété en sera mentionné au moment de la vente.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication des acquéreurs afin de garantir la vente.
Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
11mars—11 22 29 avril 5 et 12

**Propriétés faisant face aux rues Laharpe et Derbigny, près du marché St Bernard.**

Succession de John Messer.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 8952.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 12 avril 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 mars 1884, les propriétés suivantes, savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me District de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet No 22, borné par les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, lequel lot de terre mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe sur 100 pieds de profondeur.
Un lot de terre vacant situé dans le même District, désigné par le No 18, dans l'îlet compris entre les rues Laharpe, Derbigny, Lapeyrouse et Roman, mesurant 30 pieds de face à la rue Derbigny, sur 158 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur.
Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de ventes pardevant A. A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de ventes, les taxes d'Etat et de ville dues en 1884.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé des acquéreurs pour garantir la vente.
12mars—12, 22, 29—5, 12 avril.

**Etat de la Louisiane vs. la succession de J. D. Kamper.**

BUREAU DU PERCEPTEUR DE TAXES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 29 mars 1884.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.
EN vertu de l'autorité dont je suis revêtu par un acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882 approuvé le 5 juillet 1882, et par les lois relatives aux cas semblables, je vendrai à l'enchère publique, sous le portique principal de la maison de cour dans la paroisse où la Cour Civile de District siège, allée St Antoine, Deuxième District, le SAMEDI, 26me jour d'Avril 1884, à midi, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits y appartenant, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quatre (4) certains terrains dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Deuxième et Burthe, désigné comme les terrains Nos. 6, 7, 8, 9, dans le carré d'îlet No 94, les dits terrains sont contigus les uns aux autres. Les Nos. 6, 7, 8 et 9, mesurent, chacun, 120 pieds de façade avenue Carrollton, entre lignes parallèles. La dite propriété sera vendue pour payer les taxes dues à l'Etat, ainsi que l'intérêt, les frais et dépens connus sous le titre de taxes d'Etat des années 1877 et 1878, se montant à $19 20.
Il ne se fera pas d'adjudication pour un montant moindre que la totalité des dites taxes, intérêts, frais, dépens et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes impayées et pour le recouvrement desquelles il n'a été recouru à aucune procédure, due à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec intérêt, frais, dépens qui y sont dus.
En se conformant à cette enchère, l'acquéreur aura le droit d'être immédiatement mis en possession, et la loi lui accordera des titres absolus.
Conditions—Paiement comptant en argent, ou en telles valeurs, bons, et mandats que la Constitution et les lois autorisent à accepter, au moment de l'adjudication.
J. D. HOUSTON.
Percepteur de taxes, District Supérieur, paroisse d'Orléans.
30 mars—30,5,12,19,26 av

### Avis aux Créanciers.

**Jno W. Bryant vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7752—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Jno W. Bryant et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. R. P. Huey, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 mars—30,3,8av

**Succession de A. Perpinana.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,161—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr. exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
1 avril—1,8,10

**Emma Heisseland femme de C. Steinel vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,20[illegible]—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers d'Emma Heisseland, femme de C. Steinel, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Anthony Riedl, syndic dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
29 mars—29—3,6 avril

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Propriétés rémunératives du Second District.**

**No 148 rue Bourbon,**
Entre les rues Orléans et St-Pierre.
**Résidence en briques à deux étages. Nos 126 et 128 rue St-Louis,**
Entre les rues Dauphine et Bourgogne.
**Résidence en briques à un étage avec mansarde No 273 rue Bourgogne,**
Entre les rues Ursulines et Hôpital.
**Résidence en briques à un étage avec mansarde, No 127 rue Bourbon,**
Entre les rues St-Pierre et Toulouse.
Résidence à un étage,
**Bien de campagne à Mandeville, paroisse St-Tammany.**

Succession de L. A. Leopold Berniard,
E. L. & C. Berniard
vs.
Veuve C. Berniard, exécutrice testamentaire etc. et als.—No 9,388.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J Spear Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 mai à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 31 mars 1884 dans la susdite affaire les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° **Un certain terrain** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses droits, voies et privilèges qui y appartiennent, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St Pierre et Bourbon, désigné par le No 2, sur un plan fait par Joseph Pilié, ingénieur, le 18 novembre 1845 ledit lot mesurant, au pied américain 42 pieds 4 pouces 4 lignes de face à ladite rue Bourbon sur 56 pieds 10 pouces de profondeur borné dans le fond par la propriété de J. Perilliat, à la ligne vers la rue St Pierre, par le lot No 1 du dit plan et de l'autre côté vers la rue Orléans par les lots Nos 3 et 4 dudit plan. Etant la même propriété que le dit L. A. L. Berniard a acquise par achat de la Banque des Citoyens de la Louisiane à l'acte passé pardevant C. Boudousquié, notaire, le 16 août 1849.
Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages désignée par le No 148 rue Bourbon, ayant au rez-de-chaussée, quatre chambres et quatre chambres à l'étage supérieur une cuisine en briques à deux étages à ... deux chambres au dessous et deux chambres au dessus, divisée de manière à la louer à différents locataires, avec un corridor au commun.

2° **Un certain terrain** situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Bourgogne, Ursulines et Remparts, commençant à une distance de 60 pieds de la rue Hôpital et mesurant 30 pieds français 2 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 90 pieds, ... de 10 pouces à une distance de 50 pieds de la dite rue Bourgogne sur la ligne de côté sur la rue Hôpital, et ayant une largeur de 22 pieds 10 pouces jusqu'à la ligne du fond. Le tout d'après un plan de J. A. D'Hemecourt en date du 29 mai 1854, annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire anciennement notaire en cette ville, le 5 septembre 1854, et un autre terrain désigné sur un plan fait par J. A. D'Hemecourt, anciennement voyer, par la lettre J dans le même district et le même îlet et attenant au lot ci-dessus décrit et mesurant comme suit d'après le dit plan: 33 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne parallèle et plus près de la rue des Remparts, les mêmes dimensions sur la ligne parallèle plus près de la rue Bourgogne, 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne parallèle et la plus près de la rue des Ursulines et sur la ligne parallèle à la rue Hôpital et séparant du lot ... Le dit terrain étant borné en partie ... ci-dessus, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui y dépendent en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par feu L. A. L. Berniard de Félicité Faures, d'après un acte passé pardevant E. Bouny, le 27 janvier 1842.
Les améliorations comprennent la jolie résidence en briques à un étage avec mansarde, No 273 rue Bourgogne, ayant au rez-de-chaussée trois chambres et deux cabinets et dans la mansarde, cuisine en briques à deux étages avec trois chambres au dessous et trois chambres au-dessus, waterworks, etc., et un coquet parterre.

3° **Un certain terrain**, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Toulouse, St Pierre et Dauphine, mesurant 31 pieds 11 pouces et demi de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 9 pouces et demi de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par feu L. A. L. Berniard par achat de J. Bathe d'après un acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 2 mars 1859. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage avec mansarde ... quatre chambres et deux cabinets, une cuisine en briques à un étage avec deux chambres, waterworks, cave, lieux d'aisance, etc. et désignée par le No 127 rue Bourbon.

4° **Un certain terrain** ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Conti, Bourgogne et Dauphine et mesurant 65 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue St Louis sur 127 pieds ... de profondeur, entre lignes parallèles le tout d'après un plan de ... De Armas, député voyer de ville, le 31 ... 1856, déposé pour référence en l'étude de ... Lavau, notaire, étant la même propriété acquise par feu L. A. L. Berniard de Margaret Huger d'après un acte pardevant Jas. Fahey, le 30 avril 1872.
Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à deux étages avec mansarde, ayant quatre grandes chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres ... à la mansarde, deux chambres et deux cabinets ... une cuisine en briques à deux étages avec trois chambres au rez-de-chaussée et trois chambres au premier, (waterworks) grande cour, une autre bâtisse en briques ayant une chambre ... pour voitures, corridor, lieux d'aisance etc. ... en deux corps de logis, ce qui en augmente la valeur, elle est connue sous les Nos 126 et 128 rue St Louis.

5° **Le lot No 1** fait partie du No ... avec les bâtisses et améliorations situé dans le village de Mandeville, paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane dans l'îlet No 25 borné par les rues Lake, Carroll, Lafitte et Claiborne mesurant 58 pieds 6 3/4 lignes ... et le No 4 mesurant 41 pieds 6 3/4 ... de face sur la rue Lake, sur une profondeur de 150 pieds ensemble avec les meubles et autres effets mobiliers qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit, au gré des acquéreurs, divisés également et à être soumis, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la vente jusqu'à parfait paiement, les dits billets devant être garantis par le privilège du vendeur et une hypothèque spéciale sur les propriétés. Les acquéreurs devront assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer les polices d'assurances aux porteurs des dits billets. Les actes de vente contiendront toutes les clauses habituelles de non aliénation, de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets.
Les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1884 et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 pour cent du prix de la vente.
Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
2avril—2 5 12 19 26 avr—3 mai.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente très importante d'un sixième d'intérêt indivis**

**A cette portion de la propriété** Foucher, étant l'arrière partie du Upper City Park.
**Ayant 1500 pieds de face à** l'Avenue St. Charles et s'étendant dans le fond à une distance de 11,600 pieds français.

Succession de feu Robert Bloomer.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,394 du dossier de la Cour.
Vente pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en date du 3 mars 1884, No 10,394 du dossier de la cour, pour le compte de la succession de feu Robert Bloomer, il sera vendu à l'encan.—
**Le sixième indivis** d'un certain morceau de terre formant une partie de la succession Foucher, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et faisant face à la rue Nayades ou Avenue St-Charles, compris entre la dite rue St-Charles, dont la ligne supérieure est connue sous le nom de Burtheville et la ligne inférieure connue comme Greenville, et s'étendant dans le fond de la dite rue St-Charles, la profondeur totale comme il est dit ci-dessus, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, lequel dit terrain mesure d'après un plan ou diagramme fait et signé par Jules Allard D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 8 mars 1870, et annexé et faisant partie d'un inventaire de la succession de feu Louis Frederic Foucher, marquis de Circé, pris par Francis J. Lalser, anciennement notaire pour la paroisse de Jefferson en cet Etat le 12 mars 1870, sur une copie authentique, dont l'inventaire est enregistré dans l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession du dit feu Louis F. Foucher, marquis de Circé, étant le No 33,781 du dossier de ladite Cour, comme suit: mesurant sur la largeur et la façade de ladite rue St Charles, quinze cents pieds et un pouce, et sur la ligne supérieure ... Du centre de la rue St Charles à la ligne inférieure de Greenville et Burtheville sept mille sept cent trente-cinq pieds ... jusqu'à un certain point, ... puis sur une ligne s'étendant dans la direction sud, trois ... cinquante six pieds et neuf pouces, à un certain point, ... puis sur la ligne de Marty et de la direction générale de la ligne supérieure et quatre mille soixante dix pieds à l'extrême profondeur du morceau de terre et à un point au dit ligne supérieure et joint la ligne inférieure au dit morceau de terre et mesure sur la ligne inférieure de la ligne supérieure de Burtheville à partir du milieu de la dite rue St-Charles jusqu'à la profondeur du morceau de terre, onze mille six cent vingt-sept pieds et 8 pouces. Toutes les susdites mesures sont au pied français. Etant la même propriété acquise par feu Robert Bloomer de Mme veuve Foucher marquise de Circé et Mme Aline Daishaise Dogué, par acte passé pardevant E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, en date du 6 mai 1871.
Conditions—Comptant, en passant l'acte, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.
Actes de ventes pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 mars—4,9,16,23,30—5 avril


L'Abeille de
NOUVEL
VENDREDI 4


COMPAGNI... TRANSA...

North Ger...
Prix du passag...
Brême à la N...
à Galveston,
voie de New-...

MANDEVILL...
Vapeur de la M...
NEW C...

Compagnie
FEUI...
BELL